



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE

PROJET DE RÈGLEMENT N° 781-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU MAIRE POUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Calixte est régie principalement par le Code Municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires;

ATTENDU QUE le maire a un pouvoir de surveillance, de contrôle et d'investigation selon les articles 142 et suivants du Code Municipal ;

ATTENDU QUE le conseil peut, par règlement, accorder au maire le droit, en tout temps, de suspendre un fonctionnaire ou employé de la municipalité jusqu'à la prochaine séance du conseil.

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance extraordinaire du conseil tenue le 18 septembre 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA
APPUYÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE


ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

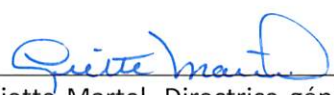
QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Le maire a le droit, en tout temps, de suspendre un fonctionnaire ou employé de la municipalité jusqu'à la prochaine séance du conseil. S'il se prévaut de ce droit, le maire doit en faire rapport au conseil, lors de cette séance, et exposer ses motifs par écrit;

ARTICLE 2 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-CALIXTE CE 29^E JOUR DE SEPTEMBRE 2025.


Michel Jasmin, Maire


Liette Martel, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Procédures :

Avis de motion : 18 septembre 2025
Projet de règlement : 22 septembre 2025
Adoption du règlement : 29 septembre 2025
Avis de promulgation : 6 octobre 2025